

# SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 5 décembre 2023

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 5 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 3

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 3

Le nombre de voix exprimées : 15

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>VOTES</i>
BAS CHERAN	<del>BERNARD-GRANGER</del>	Serge	Démission	
	<u>BUTTIN</u>	<u>Alexis</u>	Excusé	
	<u>LACOMBE</u>	<u>Jean-Pierre</u>	Absent	
	<u>TRANCHANT</u>	<u>Yohann</u>	Présent	X
	<u>VAUJANY</u>	<u>Francis</u>	Présent	X
	<u>VIBERT</u>	<u>Martine</u>	Absente	
	BISTON	Sylvain	Excusé	
	DERRIEN	Patrice	Absent	
	FOLLINET	Jean-Marc	Présent	X
	ROUPIOZ	Sylvia	Absente	
	TRANCHANT	Edith	Absente	
	VUACHET	André	Présent	X
		<b>BRAISSAND</b>	<b>Jean-François</b>	Absent
	AGUETTAZ	Robert	Absent	
MOYEN CHERAN	<u>BARILLIER</u>	<u>Agnès</u>	Présente	XX
	<u>DUBOIS</u>	<u>Roland</u>	Présent	X

	<b><u>DUBOSSON</u></b>	<b><u>David</u></b>	Présent	<b>X</b>
	<b><u>MUGNIER</u></b>	<b><u>Françoise</u></b>	Présente	<b>X</b>
	<b><u>MERMOZ</u></b>	<b><u>Patricia</u></b>	Excusée	Donne procuration à A. Barillier
	<b><u>REY</u></b>	<b><u>Gilles</u></b>	Présent	<b>X</b>
	BOGEY	Franck	Absent	
	BOLLARD	Alain	Absent	
	MILLION-VIRET	Nathalie	Absente	
	FRANCOIS	Gilles	Absent	
	MARTIN	Jean-Claude	Absent	
	BRUYERE	Pierre	Présent	<b>X</b>
HAUT CHERAN	<b><u>BOULNOIS</u></b>	<b><u>Vincent</u></b>	Absent	
	<b><u>ROCHAIX</u></b>	<b><u>Daniel</u></b>	Présent	<b>XX</b>
	<b><u>FERROUD-PLATTET</u></b>	<b><u>Hervé</u></b>	Présent	<b>XX</b>
	<b><u>FRESSOZ</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	Excusé	
	<b><u>JOLY</u></b>	<b><u>Max</u></b>	Absent	
	<b><u>DELHOMMEAU</u></b>	<b><u>Eric</u></b>	Excusé	Donne procuration à H. Ferroud-Plattet
	BECCU	Jean-François		
	FABRE	Maryse	Absente	
	GAMEN	Philippe	Absent	
	GOGNY	Christian	Absent	
	PERRIER	Marie	Absente	
	TICHKIEWITCH	Serge	Absent	

### **Désignation du secrétaire de séance**

**Madame Agnès Barillier** est élue secrétaire de séance.

**Monsieur Yohann Tranchant** informe de l'absence de Madame Patricia Mermoz en raison d'un décès dans sa famille.

**Monsieur Yohann Tranchant** invite **Monsieur Vianney Gadiolet**, recruté sur le poste de chargé d'opérations à se présenter.

**Monsieur Yohann TRANCHANT** précise que le dernier recrutement prévu est en cours, le SMIAC reçoit actuellement les candidatures. Les entretiens auront lieu mi-décembre avec une date prévisionnelle de prise de poste au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### **Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 10 octobre 2023**

Le Procès-verbal du 10 octobre 2023 est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

---

## **Points soumis à délibération**

### **Point 1 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Le comité syndical est appelé à délibérer pour autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite des crédits ouverts par lignes budgétaires et selon d'affectation des dépenses précisées ci-dessus. **Monsieur Yohann Tranchant** précise que le montant des dépenses pour le SMIAC n'est pas élevé, d'un montant de 60 716 € pour des travaux en investissement, hors les restes à réaliser. Des dépenses pour des travaux de restauration pour le Chéran et les affluents non prévus pourraient être réalisées à hauteur de 28 400 € ainsi que des prévisions de 20 000€ pour les urgences.

Sans autre remarque, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

### **Délibération**

**L'assemblée décide à l'unanimité**

**D'AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits ouverts par lignes budgétaires et selon l'affectation des dépenses précisées**

**Madame Agnès Barillier** demande si, en raison des récentes pluies importantes, des dégâts sur les berges ont été constatés ? **Monsieur Yoann Tranchant** informe qu'une visite des agents est prévue très prochainement pour constater l'état des berges.

**Monsieur Hervé Ferroud-Plattet** confirme qu'il a eu des dégâts à Ecole.

**Monsieur Roland Dubois** signale qu'en raison du débit important, le lit du Chéran dévie.

### **Point 2 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour les missions d'animation**

**Monsieur Yohann Tranchant** présente les différentes demandes de subventions à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau pour l'année à venir :

- Subvention des missions éligibles de 50%, la masse salariale représente un budget de 220 000€ auquel s'ajoute un forfait de 30% des frais de structures afférentes aux agents ainsi que 5 000 € d'investissement (informatique et téléphonie). Soit une enveloppe éligible de 291 000 €. La subvention pourrait donc s'élever à 145 500€.

**Monsieur Hervé Ferroud-Plattet** demande un comparatif avec l'année précédente. **Monsieur Yohann Tranchant** précise que la subvention pour les missions de l'année 2022 était moins importante car la configuration de l'équipe était différente (l'équipe actuelle permet l'attribution d'une subvention plus importante).

**Monsieur Vincent Mennessier** précise que le maximum de la subvention est demandée et sera affinée en fonction des missions (volet inondation à quantifier). Le nombre de jours par mission sera détaillé. La subvention sera également affinée avec des chiffres plus précis. Il est important d'acter la demande de subvention pour une attribution au 1<sup>er</sup> janvier.

Sans autre remarque, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

### Délibération

**L'assemblée décide à l'unanimité**

**DE VALIDER le plan de financement prévisionnel des missions 2024.**

**DE SOLLICITER l'aide financière de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et de tout autre partenaire potentiel, pour la réalisation des missions.**

**D'AUTORISER le président à signer tous les documents nécessaires.**

## Point 3 – Campagne « Observatoire 2024 »

**Monsieur Yohann Tranchant** informe qu'une aide peut être sollicitée pour financer l'observatoire de la qualité. Il précise que l'année 2024 est une année charnière car le travail sur un protocole pluriannuel débute. Il précise que Madame Agnès Barillier a beaucoup travaillé avec les agents. Les données recueillies sur plusieurs années pourront être ainsi exploitées.

Le montant estimé des dépenses est de 38 500 €. Une aide de 50% des dépenses peut être attribuée par l'Agence de l'Eau. Le Département de la Haute-Savoie ne finance plus les dépenses de fonctionnement.

**Madame Agnès Barillier** complète le volet technique. Les connaissances sont à approfondir concernant l'observatoire en hiver (fonction du milieu). Si les conditions hydrologiques s'y prêtent (il faut être à l'étiage) une campagne visera l'hiver en période de reproduction de la truite pour déceler des problèmes de reproduction (Oxygénation des frayères, pollution par l'azote). C'est une recherche inédite basée sur une manipulation très simple.

Le deuxième volet permettra de reconfirmer les problèmes de contamination et de compléter les données manquantes en 2023 (assec/absence de données).

En parallèle, les agents vont bâtir le programme détaillé de surveillance de pollution des secteurs à risque pour la période 2025-2030.

Sans autre remarque, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

### **Délibération**

**L'assemblée décide à l'unanimité**

**D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Président et le valider le lancement de cette campagne ;

**DE PRECISER** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront prévus au budget 2024 ;

**DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse pour cette opération et tout autre financeur potentiel.

## Point 4 – Prêt long terme sur les investissements 2023

**Monsieur Yohann Tranchant** rappelle la situation du syndicat. L'équilibre financier est très précaire sans fonds propre. Les dépenses d'investissements sont réalisées grâce à l'emprunt. L'emprunt est réalisé sur le montant restant à la charge du SMIAC (les aides/subventions ne sont pas prises en compte). En 2023, la programmation des opérations en investissement a été restreinte (Gruffy pour un montant de 120 000€ non éligibles à des aides en raison de la nature des travaux - prévention des inondations). Le montant de l'emprunt est donc de 120 000 €. Cinq banques ont été sollicitées, le Crédit Mutuel a fait une offre. **Monsieur Yohann Tranchant** propose de souscrire un prêt sur 10 ans, avec des trimestrialités constantes en capital soit le crédit le moins coûteux.

Sans autre remarque, **Monsieur Yohann Tranchant** propose de délibérer.

### **Délibération**

**L'assemblée décide à l'unanimité**

**D'APPROUVER** dans le principe les projets financiers qui lui sont présentés ;

**DE CONTRACTER**, après lecture de la consultation lancée auprès de divers établissements bancaires, un emprunt auprès du Crédit Mutuel.

**DE PRENDRE** l'engagement durant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin les participations des adhérents du Syndicat reposant sur les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;

**DE DONNER** son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable par l'intermédiaire des services du trésor, le montant des échéances des prêts dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président pour la réalisation des emprunts, à signer les contrats à passer avec l'établissement prêteur et à accepter toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

A la demande de **Monsieur André Vuachet, Monsieur Yohann Tranchant** précise que les travaux de Gruffy ne sont pas terminés et devraient être achevés fin 2023, début d'année 2024.

## Point 5 – Adhésion au CNAS

**Monsieur Yohann Tranchant** propose d'adhésion au CNAS pour les agents du SMIAC. Auparavant, une cotisation de 212 € par agent était versée par le syndicat à l'Amicale du Personnel du pays d'Alby. A montant équivalent, les agents du SMIAC ont été interrogés sur leur souhait. L'offre su CNAS paraît plus avantageuse.

**M. Daniel ROCHAIX** trouve que le site du CNAS n'est pas convivial. Des remontées négatives sur son utilisation compliquée l'amènent à penser qu'une formation sera nécessaire pour tirer pleinement profit des avantages.

### **Délibération**

**L'assemblée décide à l'unanimité**

### **DECIDE**

**DE SE DOTER** d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité,

**DE METTRE EN PLACE** une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1<sup>er</sup> Janvier 2024, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

**D'AUTORISER** en conséquent M. le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.

**DE VERSER** au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

*Nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes (x) Montant forfaitaire par bénéficiaire actif*

**DE DESIGNER** Monsieur le Président, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter le SMIAC au sein du CNAS.

**DE FAIRE PROCEDER** à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter le SMIAC au sein du CNAS.

**DE DESIGNER** un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

## Points non soumis à délibération

### Point 6 – Programmation 2024 du SMIAC

**Monsieur Vincent Mennessier** rappelle que le SMIAC est en période de transition prolongée, l'année 2023 ayant été une année de transition ressources humaines. Lorsque l'équipe sera complète, l'actualisation d'un état des lieux du Bassin Versant pourra être réalisée et une feuille de route pourra être établie qui passera par un travail technique dans un premier temps (synthèse d'informations, bilan du travail effectué auparavant, sourcing auprès des partenaires et acteurs du territoire). Une planification sur 5 ans (de 2025 à 2029 inclus) tiendra compte des grands enjeux cadrés par les politiques et les priorités. La planification présente des avantages dont la lisibilité pour le SMIAC et pour les EPCI. L'Agence de l'Eau débute son 12<sup>ème</sup> programme, les lignes éligibles seront connues courant 2024, la construction du programme du SMIAC en parallèle à celui de l'agence permettra de formuler des propositions, des contenus en adéquation avec leurs attentes (PTGE, gestion des flux d'eau, gestion des milieux pour servir les usages...).

Pour répondre au mieux à ses attentes, le SMIAC souhaite reprendre l'historique depuis 1995, assembler les données avec l'outil informatique, cartographier, quantifier, reprendre les prix, les linéaires traités... et présenter un bilan. Mettre en phase les problématiques et identifier les marges de progression. Les bases de compréhension sont indispensables.

Ce travail de synthèse amènera à des indicateurs et permettra d'identifier des enjeux forts. Un rapport sera restitué, présenté en bureau du SMIAC pour validation puis en Comité de bassin.

**Monsieur Yohann Tranchant** précise que le Comité de Bassin est une instance qui permet de réunir toutes les parties prenantes, les acteurs de la rivière, mis en place à l'époque lors du contrat de rivière. La remise en route des Comités de Bassin a été signifiée.

**Monsieur Vincent Mennessier** précise qu'il y a une partie descendante d'informations sur ce Comité de Bassin et une partie de mise à discussion du choix des thèmes instruits lors de l'état des lieux.

**Monsieur Vincent Mennessier** présente le calendrier de l'année :

Comité de Bassin – Mai.

Production de l'élaboration de la programmation – octobre (lancement programme 2025 avec les-avant projets, chiffrage, lancement consultations, demande de subvention...)

L'élaboration de la programmation sera établie à partir de l'état des lieux partagé via des groupes thématiques (volet agricole, zones humides, prévention des inondations...). Tous les acteurs habituels de Savoie et Haute-Savoie ainsi que des experts indépendants (hydrogéologues par exemple) pourront être associés.

Il sera nécessaire de définir les périmètres d'interventions (réglementation, limites, capacités techniques et financières du syndicat, souhait des communes...) par le biais d'un groupe de travail avec des référents qui pourraient partager leur retour d'expérience.

Concernant les zones humides, il est nécessaire de prioriser les zones d'intervention du SMIAC en fonction de leur vocation.

Le SMIAC a la capacité à apporter de l'appui technique, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux riverains et porteurs de projets.

La stratégie d'intervention sera spatiale et temporelle sur tout le Bassin Versant (thèmes, travaux de continuité écologiques, d'espace de liberté de la rivière, réduction des pollutions, les priorités technique et financière, le chiffrage, la planification...).

La production d'un rapport final permettra aux partenaires de s'y référer, représentera un gage pour l'Agence de l'Eau, servira de document d'enquête publique notamment si les interventions ont lieu sur des terrains privés. Produire une programmation sur 5 ans permettra de rationaliser le temps administratif et de réaliser une seule et même enquête.

La phase finale sera la validation en Comité de Bassin de cette programmation et validation définitive par le Bureau et Comité Syndical du SMIAC.

L'équipe travaille d'ores et déjà afin de respecter cette planification et notamment l'échéance d'octobre.

**Monsieur Yohann Tranchant** précise que l'année 2024 ne sera pas une année avec d'importants investissements (sauf travaux urgents) mais mise à profit pour la partie modélisation et concertation afin de prévoir les investissements sur 2025.

**Monsieur Vincent Mennessier** ajoute que cette programmation sera alimentée par les études et les travaux déjà en cours et le PTGE qui devrait être construit sur une période de 1 à 2 ans.

Les études de danger doivent alimenter le programme de travaux. Le transfert de compétence a confié au SMIAC la gestion des digues et des ouvrages de protection des inondations existants (La Compôte, Lescheraines, le Nant d'Orange, 2 Zones du Dadon - à proximité de téfal, et en amont de la zone d'activité de Rumilly). L'étude de danger doit permettre de caractériser ces digues, leurs vulnérabilités, le niveau de risque, l'aléas que cela génère sur les biens et les habitants. Ces études doivent aboutir sur une autorisation à gérer ces ouvrages avec des plans de travaux.

Concernant l'observatoire qualité, **Monsieur Vincent Mennessier** ajoute que 2024 est une année de transition probablement financée par l'Agence de l'Eau. Les prestataires doivent établir le bilan 2023 transmis début d'année 2024.

La campagne de suivi des étiages sera reconduite car elle est riche d'enseignements notamment sur les zones résistantes et les zones à prioriser pour les actions, les interventions.

Concernant les Iles du Chéran (de la confluence du Nant d'Aillon jusqu'en bas de l'étang du Chatelard), les retours de l'étude devraient avoir lieu en fin d'année. Le SMIAC demandera des échéances fermes en début d'année.

PGZH : Etablir la priorisation et intégrer dans la programmation 2025-2029

Suivi seuil Aumône : Arasement fait à Rumilly.

A la demande de **Monsieur Hervé Ferroud-Plattet** concernant la durée du suivi, **Monsieur Vincent Mennessier** précise que 2023 est la dernière année, le livrable devrait avoir lieu début d'année 2024. Le retour de Sage environnement est attendu très prochainement. **Monsieur Vincent Mennessier** tiendra informé les membres du Comité des dates de restitution.



Projet de reconnaissance du SMIAC comme établissement public d'aménagement de gestion de l'eau – EPAGE : La configuration avant 2023 n'était pas propice. La programmation doit finir d'apporter les derniers éléments de constitution du projet et permettre de déposer une candidature (novembre).

Aux questions de **Monsieur Francis Vaujany**, **Monsieur Yohann Tranchant** précise que le budget 2024 ne permet pas d'épargner mais plutôt de réduire le taux d'endettement qui était très important. Des prêts arrivent à échéance et permettent une bulle d'oxygène au SMIAC. La recherche du qualitatif est une priorité. Le travail engagé permet de prioriser les zones pertinentes d'interventions guidé par le travail des agents et des partenaires.

**Monsieur Vincent Mennessier** confirme que le prochain programme de l'Agence de l'Eau s'étale sur 6 ans (2025/2030).

**Monsieur Yohann Tranchant** informe qu'au vu de la Trésorerie du SMIAC, une demande d'avance des contributions est envisagée avant le vote des budgets des EPCI. **Monsieur Yohann Tranchant** propose d'adresser un courrier aux présidents des EPCI si l'ensemble des membres est d'accord sur le principe.

**Monsieur Daniel Rochaix** pense qu'il est plus logique de demander une avance aux trois EPCI.

Sans autre observation, **Monsieur Yohann Tranchant** lève la séance.

---

#### CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 5 décembre 2023 à 21 :25

La Secrétaire de séance,  
Agnès BARILLIER

Le Président,  
Yohann TRANCHANT